CONSEIL GENERAL

Synthèse des décisions

1ère SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1979

SEANCES des 16, 17 et 18 JANVIER 1979

- /T ONSEIL /T ENERAL -

-:-:-:-

lère Session Extraordinaire de 1979
Séances des 16, 17 et 18 Janvier 1979

SYNTHESE des DECISIONS
PRISES par 1'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Completion to the condition of the two transfers of the contractions of the contraction o

Le budget voté par l'assemblée s'établit en mouvement réels, sans les services à comptabilité distincte, à 290.452.854,30 F, soit pour la section de fonctionnement 226.206.210,44 F. et pour la section d'investissement 64.246.643,86 F.

Le produit des impositions directes pour 1979 reste fixé à 79.430.436,97 F. tel que prévu au projet de budget, représentant un pourcentage d'augementation de 12,46 % par rapport à 1978 et une augmentation de pression fiscale de l'ordre de 11 %

Les principales modifications se traduisent par :	30.000
1° - l'inscription des recettes supplémentaires suivantes :	162,700
- Entretien du parcours arboricole de Baye - Participation du Cercle Nivernais de la Voile	3.712,50 F. 12.000
- Participation de l'Etat - Autres oeuvres d'hygiène sociale - Comité Régional d'Education pour la Santé	8.600
- Participation de l'Etat - Réactualisation du forfait d'entretien des pupilles de la Nièvre	774.000
- Dotation globale de fonctionnement	145.819,52
2° - l'inscription des dépenses supplémentaires suivantes :	
- Subvention exceptionnelle pour le fonctionnement du Service départemental d'Incendie - Taux de la taxe de capitation	200, 000 1
- Subvention exceptionnelle à l'Académie du Morvan	200.000 F.
	50.000
- Subvention à l'Association des Amis du Vieux GUERIGNY	10.000
- Subvention exceptionnelle pour le Championnat du Monde de dactylographie	500
- Subvention pour l'aménagement de locaux - Centre de Formation Continue de COSNE-COURS-sur-LOIRE	100.000
- Prêts au personnel pour acquisition de véhicules - Complément au crédit de 6.000 F. affecté au personnel de la Préfecture	2 000
	3.000
- Subvention au Comité Régional d'Education pour la Santé	10.000
- Réactualisation du forfait d'entretien des pupilles de la Nièvre	900.000
- Opération d'environnement - Fleurissement	2.000
- Ligne aérienne NEVERS-LYON - Participation du départe- ment à la prise en charge du déficit d'exploitation	60.000
- Bourses départementales - Année scolaire 78-79	725
- Entretien de la Base des Settons (en complément des charges de la Régie)	20.000
- Subventions de fonctionnement à diverses associations	65.300
- Actions techniques en matière de défense des cultures	8.000
- Fonds d'Industrialisation	100.000

3° - une réduction des dépenses suivantes :

-	Participation au déficit du budget 1979 de l'aéroport de NEVERS-FOURCHAMBAULT	21.401 F.
-	Golf de MAGNY-COURS - Le crédit de 163.700 F. inscrit au chapitre 961-1 - article 6409 est ramené à 40.000 F. Cette dépense sera en fait imputée au chapitre 961-1 - article 6310 -entretien	123.700
-	Voirie départementale - Frais d'étude et de recherches.	50.000
-	Grosses réparations aux bâtiments départementaux	162.700
-	Frais de réception et cérémonies - Conseil Général	40.000
	Nette départementale	187.591.98

- N° 2 - Participation du département à l'émission d'un emprunt obligataire "Provinces de France" réalisé par les Caisses Régionales de Crédit Agricole -

L'assemblée se prononce favorablement pour la participation du département à l'émission d'un emprunt obligataire "Provinces de France".

Cet emprunt sera affecté au financement du Village-Vacances de ST AGNAN.

- N° 3 - Plan départemental d'Equipement des Cantons - Exécution du programme 1978 - Préparation du programme 1979 - Situation budgétaire -

Les conclusions du rapport sont adoptées, étant entendu que le projet de construction par la ville de VARZY d'une salle polyvalente atteindra 2.000.000 F. pour un coût prévisionnel de l'ordre de 1.200.000 F.

- N° 4 - Plan départemental d'Equipement des Cantons - Attribution de subventions an canton de LUZY -

Le projet d'extension de la station d'épuration est retenu pour un montant de subvention de 239.959 F.

Par contre, l'assemblée refuse le financement pour l'agrandissement et la modernisation du Centre Médico-Social de LUZY.

- N° 5 - Programme départemental spécifique d'assainissement 1979 -

Adopté. Inscription au budget d'un crédit de paiement de 1.230.000 F.

- N° 6 - Demande d'avance de démarrage pour le Centre national d'Initiation, de Formation et de Perfectionnement de la poterie et du Grès -

> Adopté ; une avance de 30.000 F. est accordée à ce Centre. Cette avance sera remboursée en 1981 et 1982.

- N° 7 - Service du Matériel - Budget primitif 1979 -

Adopté.

- N° 8 - Travaux de grosses réparations à effectuer dans les bâtiments départementaux au cours de l'année 1979 -

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'exception des points suivants :

- suppression du crédit de 20.000 F. pour la réfection du salon de la Sous-Préfecture de CHATEAU-CHINON ;
- suppression du crédit de 60.000 F. pour l'installation d'un circuit de chauffage séparé pour l'alimentation du bâtiment logements à l'Ecole Normale mixte ;
- suppression du crédit de 97.000 F. pour la clôture de la caserne E. Michot à NEVERS.

En ce qui concerne l'étanchéité de la façade de la caserne de gendarmerie de MONTSAUCHE, substitution au traitement d'imperméabilisation d'un revêtement en ardoises, ce qui porte la dépense prévue à 28.000 F.

Pour la réfection de la toiture du bâtiment principal du Palais de Justice, l'assemblée maintient le crédit inscrit mais demande d'engager la procédure pour faire jouer la responsabilité décennale de l'entreprise qui a exécuté les travaux.

- N° 9 - Aménagement éventuel d'une salle de galas et de danse au Casino de POUGUES-les-EAUX -

L'assemblée se prononcera à sa prochaine session dans le cadre d'un projet complet d'aménagement de la propriété départementale.

- N° 10 - Centre départemental de Traitement de l'Information - Remplacement de la mémoire centrale et des unités de disques magnétiques -

Adopté.

- N° 11 - Personnel départemental -

Accord du Conseil Général pour le travail à mi-temps des agents départementaux, pour la transformation de deux postes d'agent de bureau en postes de commis, pour la modification d'emplois techniques d'exécution ainsi que pour la création d'emplois de sténodactylographes départementales, à savoir deux par concours et une par contrat. Il est précisé que le bénéfice de l'exercice du travail à mi-temps entraîne corrélativement la création de 2 postes de commis et de 2 postes d'agents de bureau.

- N° 12 - Gestion du Fonds Scolaire départemental des établissements d'enseignement publics -

Adopté.

En ce qui concerne l'aide aux communes dans le cadre de la dotation cantonale (FDEC Fonds Scolaire), il est précisé que la subvention accordée à la commune de TEIGNY, au taux de 70 %, sera de 4.625 F. au lieu de 4.200 F, correspondant au montant définitif du devis, soit 6.608 F.

- N° 13 - Aide du département pour le financement des suites d'opérations pour grosses réparations aux locaux scolaires -

Le crédit de 730.000 F. est voté pour financer les suites d'opérations pour grosses réparations aux locaux scolaires.

- N° 14 - Aide du département au financement de la construction et de l'aménagement de locaux scolaires et de cantines -

Le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

I - Aide spécifique du département en faveur des regroupements pédagogiques :

Il est précisé que la prise en compte par le département d'une dépense subventionnable maximale de 20.000 F. au taux de 70 % pour l'acquisition de matériel nécessaire à l'aménagement d'une salle de repas ou de matériel nécessaire à l'équipement d'une classe maternelle joue dans le cadre d'une première création de ces équipements.

- II Cantine scolaire fonctionnant dans le cadre d'un regroupement pédagogique :
 - a) Construction et travaux d'aménagement :

Mise en place d'une mesure d'incitation supplémentaire à la création de regroupements pédagogiques. Les travaux de création d'une cantine scolaire, qu'il s'agisse de construction ou d'aménagement de locaux servant à un autre usage, seront imputés, même si leur montant est inférieur à 80.000 F, sur les crédits du département, au taux de 70 % pour un montant de dépense maximale de 125.000 F.

b) Travaux de réfection :

Les travaux de réfection d'une cantine existante tels que peintures et installations électriques ne sont pas subventionnés.

c) Travaux d'assainissement :

Les travaux d'assainissement ne sont pas subventionnés, à l'exception des branchements.

III - Cantine scolaire fonctionnant en dehors d'un regroupement pédagogique -

a) Construction et aménagements :

Le financement de ce type d'équipement s'effectue dans les mêmes conditions que celui des grosses réparations aux locaux scolaires selon que le devis est supérieur ou inférieur à 80.000 F.

b) Acquisition de matériel de premier équipement :

Le financement en est assuré sur les crédits du Fonds Scolaire cantonal au taux de 70 % avec une dépense subventionnable maximale de 20.000 F.

IV - Classes primaires liées à un regroupement pédagogique :

a) - Travaux d'aménagement :

Les travaux d'aménagement d'un montant inférieur à 80.000 F. sont subventionnés sur les crédits de la tranche cantonale du Fonds Scolaire.

b) Travaux de réfection :

Les travaux de réfection des classes existantes tels que peintures et installations électriques ne sont pas subventionnés.

c) Travaux d'assainissement :

Les travaux d'assainissement ne sont pas subventionnés, à l'exception des branchements.

Les projets d'un montant inférieur à 80.000 F. sont pris en charge sur les crédits de la tranche cantonale du Fonds Scolaire cantonal.

V - Aide à l'acquisition d'un véhicule destiné exclusivement aux transports de plats :

La subvention maximale annuelle de 15.000 F. prévue par le département en faveur des communes ou syndicats pour financer le transport de plats pourra être utilisée par les collectivités publiques pour subventionner, au taux de 70 %, l'achat de la totalité ou partie d'un véhicule d'occasion destiné exclusivement au transport de plats.

VI - Commission spécialisée pour la préscolarisation en milieu rural :

Le Conseil Général confirme la composition de la Commission spécialisée pour la préscolarisation en milieu rural et son rôle qui est, non seulement de procéder à la visite d'équipements scolaires extérieurs au département, mais d'examiner au niveau départemental les questions relevant de sa compétence, ce qui nécessite pour ses membres d'être présents aux réunions correspondantes.

- N° 15 Financement du ramassage scolaire pour l'année 1979 Adopté.
- N° 16 Bourses départementales Année scolaire 1978-1979
 Une revalorisation de 10 % du taux des bourses est adoptée pour 1979 ;
 le crédit inscrit est porté à 450.725 F.
- N° 17 Enseignement agricole Adopté.
- N° 18 Demande de subvention de fonctionnement pour 1979 en faveur de l'Ecole Normale mixte de NEVERS, de l'école annexe et du restaurant administratif -

Adopté. Les crédits votés s'élèvent à 474.146 F.

- N° 19 - Propositions budgétaires présentées au titre de l'année 1979 par le Centre d'Information et d'Orientation de NEVERS -

Adopté. Le montant des dépenses retenues sans les dépenses de personnel, ressort à 150.850 F, les recettes (taxe d'apprentissage et participation des communes) étant fixées à 40.050 F.

- N° 20 - Demande de subvention de fonctionnement pour 1979 du Centre départemental de Documentation Pédagogique -

Adopté. La subvention accordée pour le fonctionnement du Centre s'élève à 370.190 F, un crédit de 9.275 F. étant inscrit en plus pour le développement des bibliothèques scolaires des écoles primaires.

- N° 21 Construction d'un atelier complémentaire au Collège de PREMERY Refus d'accorder la subvention demandée.
- N° 22 Pré-inventaire normalisé des monuments et richesses artistiques Adopté ; le Conseil Général souhaite la reprise de la campagne de pré-inventaire.

- N° 23 - Dépenses d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale - Groupes I, II et III -

Le budget est adopté.

- Accord pour les mesures concernant le personnel et les créations d'emplois demandés.
- Adoption des taux des indemnités de sujétion applicables au personnel social de l'Etat en faveur des agents similaires du département.
- revalorisation du taux de la vacation pour la consultation avancée du cancer.
- augmentation du montant mensuel attribué aux enfants au titre de l'argent de poche.
- revalorisation des bourses d'études d'assistante sociale.
- N° 24 Foyer départemental de l'Enfance Budget primitif 1979 Adopté.
- N° 25 Maison Maternelle départementale de Garchizy Budget primitif de 1979 Adopté.
- N° 26 Equipement sanitaire et social -

Adopté. Selon les disponibilités, il est proposé certaines inscriptions complémentaires dès la décision modificative n° 1.

- N° 27 - Politique suivie par l'aide sociale en matière d'aide au logement et aux repas (foyer-logement et foyer-restaurant) -

Rapport adopté. Les crédits de 700.000 F. et 40.000 F. représentant respectivement la participation de l'aide sociale au foyer -logement et au foyer-restaurant sont votés au budget de la D.A.S.S.

- N° 28 - Mise en place du Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement -

L'assemblée décide d'adhérer au C.A.U.E.

Les 6 représentants des collectivités locales au conseil d'administration sont les suivants : MM. CLEMENT, GROSJEAN, CLAIR, MARTIN, DE MONTRICHARD, Maire de Gimouille et RODRIGUEZ, Maire de Champvoux.

Par ailleurs, elle désigne M. GIRAND comme délégué à l'assemblée générale.

- N° 29 - Traitement des ordures ménagères -

Adopté ; inscription au budget primitif d'un crédit de 900.000 F.

- N° 30 - Elimination des déchets et ordures ménagères sur les sites touristiques du département -

L'assemblée demande, pour la prochaine session, un rapport d'information complémentaire sur ce problème avec notamment l'inventaire des sites touristiques où l'élimination des déchets et ordures est souhaité.
Un plan d'ensemble sera soumis à cette fin au Conseil Général.

- N° 31 - Opérations de fleurissement - Demande d'augmentation des crédits départementaux pour l'organisation du concours des écoles fleuries -

Un crédit supplémentaire de 2.000 F. est voté en faveur de l'Union des Délégués départementaux de l'Education Nationale pour le concours des écoles fleuries.

L'assemblée souhaite également l'attribution de ces aides pour l'embellissement des stations d'adduction d'eau.

- N° 32 Frais de fonctionnement de la Direction départementale de l'Agriculture Adopté.
- N° 33 Fonctionnement du Service départemental de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité -

Une participation de 15.500 F. est accordée pour le fonctionnement du service. Un rapport détaillé sur les activités de cette administration devra être fourni.

- N° 34 - Service départemental d'Entretien des Réseaux d'Eau et d'Assainissement - Budget primitif 1979 -

Le budget est adopté ainsi que les nouveaux tarifs d'abonnement, d'interventions et d'honoraires de la D.D.A.

- N° 35 - Lutte contre le rat musqué -

Adopté.

- N° 36 - <u>Intérêt d'actions techniques spécifiques en matière de défense des cultures et de l'environnement</u> -

Adopté ; inscription d'un crédit de 8.000 F.

- N° 37 - Travaux d'alimentation en eau potable -

Les propositions budgétaires sont adoptées tant pour la création de ressources en eau que pour le programme départemental de petits travaux d'adduction d'eau.

- N° 38 - Alimentation en eau potable - Protection des captages -

Les propositions de crédits pour la protection des captages sur le territoire de l'Agence de Bassin Seine-Normandie sont adoptées ; aucune opération n'est engagée pour l'instant sur le territoire de l'Agence de Bassin Loire-Bretagne.

- N° 39 - Etudes des granits du Morvan -

Rapport adopté.

- N° 40 - Participation du département au financement des travaux de voirie connexes aux opérations de remembrement -

L'inscription budgétaire est adoptée ; un crédit complémentaire pourrait être éventuellement proposé à la D.M. 1.

- N° 41 - Financement de travaux de drainage des terres agricoles -

Adopté ; un crédit de paiement de 230.000 F. est inscrit en 1979.

- N° 42 - Maîtrise de l'eau en agriculture -

La participation financière de 480.000 F. dont 240.000 F. de crédit de paiement en 1979 et 240.000 F. en 1980 est acceptée.

- N° 43 - Habitat rural - Aide complémentaire du département -

Adopté ; un crédit de 255.000 F. est inscrit au budget primitif 1979.

- N° 44 - Achat d'un véhicule pour la Direction des Services Vétérinaires -

Avis favorable est donné au remplacement de la voiture utilisée par la Direction des Services Vétérinaires.

- N° 45 - Modifications du tarif des analyses de laboratoire - Adopté.

- N° 46 - Participation du département à l'achat du vaccin anti-aphteux -

Adopté ; les propositions budgétaires qui se traduisent par une dépense totale de 1.025.000 F. pour l'achat du vaccin anti-aphteux sont adoptées.

- N° 47 - Participation du département à l'achat du vaccin antirabique nécessaire à la vaccination des bovins -

Accord est donné pour l'inscription au budget primitif de la participation du département à l'achat du vaccin antirabique, soit 760.000 F.

- N° 48 - Aménagement d'un centre de vie sur la zone industrielle de VARENNES-VAUZELLES - Demande de participation financière du département -

> L'assemblée refuse d'accorder le concours du département sollicité par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

- N° 49 Voirie départementale Budget primitif 1979 -
 - Adoption du budget de la voirie à l'exception du crédit de 50.000 F. prévu au titre de frais d'études et de recherches sur le C.D. 504 dit route touristique des Saulaies entre NEVERS et MARZY.
 - Il est rappelé que le programme triennal 1978-1980 d'opérations isolées sur chemins départementaux (programme 1979) sera arrêté après consultation de chaque conseiller général.
 - L'assemblée constate toutefois l'accroissement insuffisant des crédits consacrés à la voirie départementale.

- N° 50 - Reconstruction du pont de ST THIBAULT -

L'assemblée donne son accord aux propositions retenues au cours de la réunion interdépartementale qui s'est tenue à la Préfecture le 27 septembre dernier à savoir :

- N° 50 - suite -

- reconstruction du pont financée à parts égales par les deux départements.
- le département de la Nièvre ne participe pas à l'éventuelle construction d'une passerelle provisoire.
- N° 51 Reconstruction du pont-route situé sur le C.D. 134 Commune de GIMOUILLE

L'assemblée adopte les conclusions du rapport, à savoir accord de principe à la reconstruction de ce pont et autorisation de signer la convention à passer avec la S.N.C.F.

- N° 52 - Relèvement du tarif des redevances au titre de l'occupation temporaire du domaine public pour dépôts de bois sur les dépendances des chemins départementaux -

Les nouveaux tarifs de redevances pour dépôts de bois le long des chemins départementaux sont ainsi fixés :

- ler mois..... 0,20 F. par m2

- 2e mois..... 0,20 F. "

- 3e mois..... 0,20 F. "

- 4e mois..... 0,40 F.

- 5e mois..... 2,00 F. "

- 6e mois..... 3,00 F. "

-> 6e mois...... 6,00 F. "

De plus, une pénalité de 5 F. par jour et par dispositif pour l'absence de panneaux et piquets de jalonnement règlementaires est retenue.

- N° 53 - Répartition des crédits alloués pour les travaux à entreprendre sur la voirie communale au titre de l'aide départementale pour la période triennale 1979-1981 -

Une somme de 1.680.000 F. dont 50.000 F. pour les travaux de déneigement est inscrite au budget primitif 1979 au titre de l'aide départementale -période triennale 1979-1980-1981-

- N° 54 - Subvention exceptionnelle sollicitée par les communes de MURLIN et RAVEAU pour remise en état des voies communales n°s 1 et 6 reliant ces deux agglomérations -

L'assemblée émet un avis défavorable à la demande de subvention exceptionnelle formulée par les communes de MURLIN et RAVEAU. - N° 55 - Répartition des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière -Année 1978 -

Les conclusions du rapport pour la répartition de ces recettes supplémentaires sont adoptées pour l'année 1978.

L'assemblée prend acte par ailleurs de la liste des subventions définitives qui ont été accordées aux communes au titre de 1977.

- N° 56 - Fonds de concours du département pour le dégagement du lit et des berges de la Loire au titre du programme 1979 -

L'assemblée se prononce favorablement sur l'engagement du département à participer aux dépenses de dégagement du lit et des berges de la Loire pour un montant de 39.000 F; le crédit correspondant est inscrit au budget primitif 1979.

- N° 57 - Aide départementale à la construction - Budget primitif 1979 -

Le Conseil Général décide l'inscription des crédits de 1.200.000 F. et 400.000 F. pour les prêts complémentaires aux constructeurs individuels d'une part, et l'aide aux organismes constructeurs d'autre part.

Il donne également son accord pour le maintien jusqu'au 30 juin 1979 des barèmes actuels d'octroi de ces prêts et porte à 8.500 F. par logement la participation départementale pour les logements réalisés par l'Office public départemental d'H.L.M. en milieu rural.

- N° 58 - Modification du règlement du Comité Nivernais d'Aide à la Construction -

Maintien jusqu'au 30 juin 1979 pour tous les bénéficiaires du montant du prêt départemental, calculé selon les barèmes définis antérieurement. Adoption de l'article 4 ainsi rédigé du règlement du C.N.A.C. :

"Le bénéfice des prêts du C.N.A.C. est réservé aux chefs de famille, de condition modeste, qui ont obtenu en leur nom un permis de construire en vue de l'édification de maisons individuelles destinées au logement de leur famille et qui ont :

- soit bénéficié d'une aide de l'Etat ouvrant droit aux prêts spéciaux immédiats du Crédit Foncier de France ;

- soit obtenu :
 - . un prêt d'une Société H.L.M. de Crédit Immobilier,
 - . un prêt bonifié d'une Caisse de Crédit Agricole Mutuel,
 - . un prêt au titre de l'Epargne-Logement,
 - . un nouveau prêt aidé en accession à la propriété."

- N° 59 - Instruction des plans d'occupation des sols - Délégation à la Commission Départementale -

Délégation est donnée à la Commission Départementale pour émettre un avis sur les P.O.S.

- N° 60 - Budget primitif des transports routiers pour l'exercice 1979 -

Inscription d'une subvention de 450.000 F. nécessaire au fonctionnement des services de transports routiers de voyageurs pour l'exercice 1979.

- N° 61 - Gare routière publique de voyageurs de NEVERS - Comptes de l'exercice 1977
Approbation est donnée aux comptes 1977 de la gare routière.

- N° 62 - Ligne aérienne NEVERS-LYON - Participation du département à la prise en charge du déficit d'exploitation -

Accord est donné au versement de la contribution du département pour 1978, soit 29.075 F, correspondant à 25 % du déficit d'exploitation.

Pour 1979, inscription d'un crédit de 60.000 F. correspondant également à 25 % du déficit prévisionnel. Toutefois, le département ne se considère pas comme lié par une expérience dont les résultats s'avèrent assez peu concluants.

- N° 63 - Participation du département au déficit du budget 1979 de l'aéroport de NEVERS-FOURCHAMBAULT -

Réduction du crédit de 100.000 F. à 78.599 F, correspondant au déficit prévisionnel du budget 1979 de l'aéroport.

L'assemblée s'interroge sur l'opportunité de maintenir un tel équipement dans le département.

- N° 64 - Enquête sur la gestion d'un aéroport -

Le Conseil Général prend acte de la réponse de M. le Préfet mais demande qu'un rapport soit présenté sur cette question dans les meilleurs délais.

- N° 65 - Projet de plan d'équipement aéronautique de la Région Bourgogne -

Avis favorable est donné à ce projet d'équipement.

- N° 66 - Bilan financier de la politique d'aménagement touristique du département -

L'assemblée remercie M. le Préfet pour son rapport d'information.

- N° 66 bis - Aménagement de la base de plein air et de loisirs de Baye - 2ème tranche de travaux -

L'assemblée a décidé d'approuver la réalisation d'un bâtiment d'accueil polyvalent en faisant remarquer toutefois qu'il n'était pas prévu de garages pour les véhicules de service, ce qui pouvait être gênant pour le fonctionnement de la base.

Le coût de cet aménagement excédant les possibilités actuelles de financement, elle estime devoir s'en tenir aux décisions antérieures, à savoir, financement disponible sur le budget 1978 : 1.500.000 F. et projet de financement 1979 : 2.300.000 F, soit 3.800.000 F. Il est précisé que l'Etat a prévu d'accorder une subvention de 471.000 F. au titre du programme 1979 et qu'une tranche fonctionnelle correspondant à cette subvention devra être déterminée.

Le programme de cette construction devra donc être revu en fonction de cette enveloppe de 3.800.000 F, le dépassement éventuel ne pouvant être financé que par emprunt.

Elle donne délégation à la Commission Départementale pour engager la procédure administrative une fois la mise au point de cette 2ème tranche terminée.

- N° 67 - Village-Vacances de ST AGNAN - Construction de 3 logements et de 3 garages -

Le Conseil Général confirme sa décision de poursuivre la construction de 3 logements et de 3 garages au Village-Vacances de ST AGNAN, en utilisant des prêts locatifs nouveau régime.

La garantie du département pour des emprunts à contracter dans la limite de 650.000 F. auprès de la caisse de prêts aux organismes H.L.M. et d'une durée de 34 ans est accordée à l'Office pour cette réalisation.

- N° 68 - Base de canoe-kayak de CHAUMEÇON -

La modification des statuts de la Régie départementale du Lac des Settons permettant de faire assurer par ladite régie la gestion de la base de CHAUMEÇON est adoptée.

- N° 69 - Compte-rendu des activités 1978 et propositions budgétaires pour le fonctionnement de la Régie départementale du lac des Settons -

Les propositions budgétaires de la Régie pour 1979 sont adoptées mais l'assemblée estime que pour parvenir à un meilleur équilibre financier de la base, il conviendrait d'établir un plan de renouvellement du matériel nautique et de fixer des tarifs d'utilisation mieux adaptés.

- N° 70 - Entretien de la base départementale du Lac des Settons -

Un crédit de 20.000 F. est inscrit au budget pour permettre d'effectuer les travaux d'entretien de la base par une entreprise spécialisée.

- N° 71 - Canal du Nivernais - Section concédée au département de la Nièvre "CERCY - SARDY-les-EPIRY" - Projet de budget 1979 pour l'exploitation, l'entre-tien, les grosses réparations -

Les propositions budgétaires du Canal du Nivernais sont adoptées.

- N° 72 - Fonctionnement de la péniche ASTER au cours de l'année 1978 - Propositions budgétaires 1979 -

L'assemblée enregistre avec satisfaction les bons résultats obtenus par l'exploitation de la péniche ASTER. Elle adopte le budget de fonctionnement pour 1979 et décide de fixer les nouveaux tarifs ainsi qu'il suit :

- Groupes de jeunes et du 3ème Age du département...... 400 F.
- Autres groupes de particuliers..... 700 F.

Une majoration de 10 % des indemnités journalières à verser au pilote et au co-pilote est décidée.

- N° 73 - Entretien du parcours arboricole de Baye -

Avis favorable est donné à l'inscription du crédit de 16.700 F. prévu pour l'entretien du parcours arboricole de Baye et, suivant la décision prise en Janvier 1978, la participation demandée au Cercle Nivernais de la Voile est réévaluée en fonction de l'évolution du S.M.I.G. et portée à 3.712,50 F.

- N° 74 - Hébergement touristique en milieu rural -

Accord est donné pour l'inscription d'une somme de 200.000 F.

- N° 75 - Aide aux clubs hippiques accueillant des scolaires -

Un crédit de 80.000 F. destiné à permettre la poursuite du programme d'équitation scolaire est voté. L'assemblée regrette le manque de liaison entre les professeurs d'éducation physique des établissements scolaires et les moniteurs des centres équestres.

- N° 76 - Demande de la Fédération départementale des Associations agréées de Pêche et de Pisciculture de la Nièvre en ce qui concerne le remboursement de la location du droit de pêche sur le Canal du Nivernais et sur les différents plans d'eau du domaine concédé au département de la Nièvre -

Refus de la demande présentée par la Fédération départementale.

- N° 77 - Subventions de fonctionnement demandées par les associations pour 1979 -

Le montant total des subventions faisant l'objet des tableaux I, II, III, III bis et IV s'élève à 4.323.603 F. contre 4.258.303 F. au projet de budget.

Les modifications sont les suivantes :

Les modifications sont les suivantes :		
- Union départementale des délégués de l'Education Nationale	+	100
- Conseil départemental des parents d'élèves des établis- sements d'enseignement publics de la Nièvre	+	400
- Office départemental de la Coopération à l'Ecole - Activités musicales	+	2.000
- Comité départemental de la Recherche Archéologique nivernaise	+	10.000
- Fondation Général Leclerc de Hauteclocque, Maréchal de France	-	500
- Syndicats	+	400
soit : - Fédération de l'Education Nationale 5.100		
- Union départementale des syndicats C.G.T		
- Union départementale des syndicats C.F.D.T		
- Union départementale des syndicats F.O		
- Union départementale de la C.G.C 2.600		
- Centre social de loisirs éducatifs de DECIZE et sa région	-	3.000
- Centre médico-social de DONZY	-	3.000
- Centre social de MAGNY-COURS	-	3.000
- Centre médico-social de DECIZE - LA MACHINE	-	3.000
- Fédération départementale des clubs ruraux de retraités		1 130
de la Nièvre	***	3.500
- Union départementale des syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme	+	30.000
- Chambre de Métiers de la Nièvre : cours d'apprentissage		9,500
- Centre d'amélioration du logement de la Nièvre	+	
	+	3.000
- S.U.A.F	+	5.000
- S.U.A.F Fédération départementale des C.U.M.A	+	5.000
	T	3.000
- Centre médico-social de POUILLY-sur-LOIRE		3.000

- N° 77 - suite -

- Comité départemental de boules	+	500
- Comité départemental de pétanque	+	1.000
- Rugby (9 clubs)	+	2.000
- Tennis (17 clubs)	+	2.000
- U.S.E.P	+	2,000
- U.F.O.L.E.P	+	3.000
- A.D.A.L. : subvention exceptionnelle pour "La Marche Lumineuse de MONTENOISON"	-	5.000
- Office municipal des Sports de NEVERS : subvention		
exceptionnelle pour "la réunion internationale d'athlétisme	+	2.000
- Comité Nivernais de la Jeunesse au Plein Air	+	2.000
- Francs et Franches Camarades	+	1.500
- Comité départemental des Eclaireurs et Eclaireuses de France	+	1.000
- Association Culturelle du Donziais	+	1.400
- Association PRONAT	+	4.000
- Tribunal de Commerce de NEVERS (subvention exception-nelle)	-	2.000
- Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples	+	500

- Nº 78 - Activité d'animation de la Fédération des Oeuvres Laïques de la Nièvre -

Une subvention de 189.700 F. est allouée à la Fédération des Oeuvres Laïques au titre de l'animation, étant précisé que cette association bénéficie également d'une subvention de fonctionnement de 150.000 F, soit au total 339.700 F.

- N° 79 - Demande de subvention du département présentée par le Centre interétablissements de formation continue de COSNE-COURS-sur-LOIRE pour l'aménagement de locaux -

Une participation de 100.000 F. est accordée.

- N° 80 - Demande de subvention présentée par les Amis du Vieux Guérigny -

Un crédit de 10.000 F. est inscrit au budget primitif. L'assemblée statuera sur le complément de subvention sollicité au vu d'un rapport qui fera ressortir la participation de la commune et celle de 1'Association.

- N° 81 - Demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Académie du Morvan -

Une subvention de 50.000 F. est accordée mais il conviendra de prévoir une politique d'ensemble pour le financement de l'édition de cet ouvrage auquel pourraient participer l'Etablissement Public Régional, les conseils généraux des autres départements de Bourgogne, les associations culturelles, Nièvre-Tourisme, la Camosine, etc...

- N° 82 - Demandes de subventions présentées par diverses associations -

Refus des subventions présentées par Musique en Nivernais, l'Association pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture, le Syndicat Caprin de la Nièvre et le Foyer socio-éducatif du Collège Maurice Genevoix à DECIZE, en raison du retard apporté à la présentation de la demande.

- N° 83 - Demande de subvention exceptionnelle présentée pour le championnat du monde de dactylographie -

Une somme de 500 F. est accordée à Mme Josiane BERNARD.

- N° 84 - Demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association "Voix Unies" -

Avis défavorable, cette association ayant déjà bénéficié en 1974 et 1976 de subventions exceptionnelles.

- N° 85 - Taux de la taxe de capitation à verser par les communes au Service départemental d'Incendie et de Secours à compter du ler janvier 1979, et charges des communes en matière de protection contre l'incendie et de secours -

Attribution d'une subvention de 200.000 F. au Servicè départemental d'Incendie pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement de ce service.

De plus, augmentation de la taxe de capitation dans les conditions suivantes :

- passage du taux de 7,40 F. à 9,00 F.

_ " 5,25 F. à 7,00 F.

_ " 4,00 F. à 5,00 F.

" 1,75 F. à 2,00 F.

Une étude sera effectuée pour apporter des possibilités financières complémentaires aux communes dotées d'un centre de secours.

- N° 86 Demande de changement de nom présentée par la commune de GLUX Avis favorable est donné pour le nom de GLUX-en-GLENNE.
- N° 87 Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du Comité Régional d'Education pour la Santé et demande de subvention -

Inscription d'une subvention de 10.000 F. au budget primitif, la part à la charge du département n'étant en fait que de 14 %.

M. CLEMENT est désigné pour participer aux travaux du conseil d'administration.

- N° 88 Représentation du Conseil Général au conseil d'administration de l'Association PRONAT -
 - M. CLAIR est désigné comme représentant du Conseil Général.
- N° 89 Désignation de représentants pour l'élection des administrateurs du Centre Régional de la Propriété Forestière -

Désignation de MM. le Dr BENOIST et GAUTHE.

- N° 90 - Représentation du Conseil Général au sein d'un groupe de travail régional constitué pour la rénovation des centres de vacances et de loisirs -

Mme SAURY est désignée.

- N° 91 - Aide départementale à la construction et à l'aménagement de locaux techniques destinés aux centres de secours -

Le principe de cette aide sera revu dans le cadre de l'étude qui sera effectuée sur les charges et les possibilités financières du Service Départemental d'Incendie et dans le cadre également du nouveau Plan départemental d'Equipement des Cantons qui débutera en 1980.

- N° 92 - Equipement du corps de sapeurs-pompiers de NEVERS - Demande de subvention du département pour le remplacement d'un fourgon pompe-tonne -

Un rapport sera présenté à la D.M. l pour permettre de régler le problème du fourgon pompe-tonne de la ville de NEVERS et les besoins du Service départemental d'Incendie dans son ensemble. - N° 93 - Extension aux communes de 1.500 habitants du régime d'aide à la création de classes maternelles en milieu rural -

Avis défavorable est donné à l'extension aux communes de 1.000 à 1.500 habitants des avantages accordés aux communes de moins de 1.000 habitants pour la création de classes maternelles.

- N° 94 - Suppression de la location des classes démontables du parc départemental -

Compte-tenu de la dépense de remboursement des annuités d'emprunts, l'assemblée maintient le coût de la location par classe et par année scolaire à 500 F pour 1979. Cette location est fixée à 400 F. pour 1980 et à 110 F. pour 1981 et 1982.

- N° 95 - Demande de création d'un poste de bibliothécaire-documentaliste à l'Ecole Normale mixte de NEVERS -

Acte est donné à la réponse de M. le Préfet avec le souhait qu'une suite favorable puisse être réservée par le Ministère de l'Education.

- N° 96 Maintien de l'activité scolaire en milieu rural Ecole de LA NOCLE MAULAIX Acte est donné à M. le Préfet de sa communication.
- N° 97 Etude sur les problèmes des jeunes
 Acte est donné à M. le Préfet de sa réponse.
- N° 98 Réactualisation du forfait d'entretien des pupilles de la Nièvre -

Le forfait d'entretien des pupilles du département est porté à 20 F. par jour jusqu'à l'âge de 12 ans et à 22 F. par jour pour les enfants qui ont 13 ans dans l'année. Il en résulte une dépense de 900.000 F. dont 14 % sont à la charge du département.

- N° 99 - Création d'une section occupationnelle -

Acte est donné à M. le Préfet de son rapport.

- N° 100 - Utilisation de la forêt nivernaise -

En raison de la vaste perspective de développement économique offerte

- N° 100 - suite -

par la forêt au département de la Nièvre, l'assemblée, en ce qui concerne la diversification des enseignements préparant aux métiers du bois, demande l'intervention de toutes les instances administratives pour la création dans le département de sections professionnelles dans les établissements scolaires. Le développement offert par la forêt peut se concevoir grâce à l'exploitation des grumes de chênes et à leur transformation en produits finis ainsi que par l'utilisation des petits bois de taillis et l'ébranchage des gros fûts.

Quant à l'utilisation du bois pour l'élaboration d'aliments destinés au bétail, l'assemblée se déclare favorable à l'installation de scieries dans le département, l'aliment étant produit à partir de sciure de bois.

En résumé, l'assemblée marque sa volonté d'aboutir à une utilisation rationnelle de la forêt mais déplore le manque d'actions coordonnées en ce domaine.

- N° 101 - Versement des indemnités aux agriculteurs sinistrés par les crues -

Acte est donné à M. le Préfet de sa réponse.

- N° 102 - Adaptation des usages locaux à caractère agricole dans la Nièvre -

Acte est donné au rapport de M. le Préfet ; la révision des usages locaux sera soumise à l'assemblée départementale à une prochaine séance.

- N° 103 - Ruisseau dit "de Chevenon" -

Acte est donné.

- N° 104 - Aide spéciale rurale pour les communes et les syndicats de communes responsables de regroupements pédagogiques -

Acte est donné de sa réponse à M. le Préfet aux termes de laquelle les communes et les syndicats de communes responsables de regroupements pédagogiques ne peuvent bénéficier de l'aide spéciale rurale.

- N° 105 - Faucardage du talus des bords de Loire, rue des Saulaies -

Acte est donné.

- N° 106 - Aide départementale à la construction - Assouplissement des conditions d'attribution aux constructeurs individuels -

Acte est donné.

- N° 106 bis - Interdiction à la circulation du pont de COULANGES-s-YONNE aux véhicules de plus de 12 tonnes -

Acte est donné.

- N° 107 - Folklore dans le Nivernais -

Avis favorable est donné à la création d'une fédération départementale des groupes folkloriques.

Deux groupes de VARENNES-VAUZELLES, "La Jolée" et "Les Rigodons" doivent être ajoutés à la liste figurant dans le rapport.

- N° 108 - Mesures prises par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs -

Acte est donné à la réponse de M. le Préfet par l'assemblée qui soulève également le cas particulier des professeurs assurant la gymnastique corrective dans les écoles primaires.

- N° 109 - Desserte postale des communes du canton de LUZY -

Acte est donné.

- N° 110 - Sécurité des personnes et des biens -

Acte est donné à M. le Préfet des informations contenues dans son rapport.

- N° 111 - Affaire DEQUIED - DE VILLAINE - Expulsion -

Acte est donné à M. le Préfet de sa communication. L'assemblée souhaite que cette affaire se règle dans un sens favorable à M. DEQUIEDT.

- N° 112 - Menaces de démantèlement de l'Agence Nationale pour l'Emploi -

Acte est donné à M. le Préfet de sa communication.

- N° 113 - Dégradation de l'emploi -

Acte est donné à M. le Préfet de sa réponse, l'assemblée jugeant toutefois insuffisante la seule application des aides publiques à l'industrialisation.

- N° 114 - Fonds départemental d'acquisitions forestières - Mise en oeuvre des décisions de l'assemblée départementale -

Avis favorable est donné au projet d'acquisition de la forêt dit "Le bois des Troches" située sur le territoire de la commune de VILLE-LANGY. Le financement de cette acquisition, soit 1.210.000 F, serait assuré par une subvention du Ministère de l'Agriculture au taux de 20 % et un emprunt à contracter auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

- N° 115 - Participation du département à la S.A.E.M.A.N.E. -

L'assemblée se prononce définitivement sur sa participation à la S.A.E.M.A.N.E.

Elle décide l'acquisition de 2.550 actions proposées par la ville de NEVERS.

Les 6 représentants au conseil d'administration ainsi que le délégué aux assemblées générales seront désignés ultérieurement.

- N° 116 - Projet d'école de musique départementale -

La commission ayant pour objet d'examiner le projet de création d'une école de musique départementale et de présenter un plan de développement de l'éducation musicale dans le département est ainsi composée :

- le Directeur Régional des Affaires Culturelles (ou son représentant)
- le Directeur départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (ou son représentant)
- le Directeur du Conservatoire Régional de DIJON, Président de la Confédération musicale de France
- 6 conseillers généraux : lère Commission : MM. HARRIS et GERARD

2ème Commission : Mme SAURY et M. GONTARD

3ème Commission : MM. CLEMENT et BARDIN

- le Délégué Régional de la musique en Bourgogne
- le Président du Groupement régional des fédérations musicales de la Bourgogne : M. JULIEN
- le Directeur du Conservatoire de NEVERS : M. BEAUREGARD
- 3 directeurs d'écoles municipales de musique : M. BAILLY (Luzy)

M. GORISSE (Clamecy)

M. ROBERT (Cosne)

- N° 117 - Golf public de MAGNY-COURS - Entretien -

En attendant la constitution du syndicat mixte qui est envisagée et la prise de position de la ville de NEVERS, l'assemblée donne délégation à la Commission Départementale pour déterminer, en liaison avec Mme BERNIGAUD, les conditions d'entretien du terrain pendant le premier semestre 1979.

- N° 117 - suite -

A cet effet, le crédit de 163.700 F. qui était inscrit au projet de budget à titre de participation aux frais de fonctionnement du syndicat mixte est ramené à 40.000 F, correspondant à la dépense retenue pour le strict entretien.

- N° 118 - Construction du nouveau casernement de gendarmerie de CLAMECY -

Accord est donné par l'assemblée pour que le projet de construction du nouveau casernement de gendarmerie de CLAMECY soit réalisé rapidement. Elle prend acte toutefois des résultats de l'appel d'offres qui conduisent à des dépassements importants, tant pour les logements que pour les locaux de service et techniques.

Pour la construction des 18 logements, elle accorde la garantie du département pour le remboursement des emprunts, d'une durée de 34 ans, à contracter par l'Office auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'H.L.M. (prêts locatifs aidés) dans la limite de 3.300.000 F, représentant 95 % du prix plafond de référence admissible pour 1979.

Des tractations étant actuellement engagées avec les entreprises moinsdisantes pour tenter d'obtenir des rabais, tant en ce qui concerne les logements que les locaux de service, elle désigne MM. GUILLAUME, BESSON, BONNOT et CLEMENT pour déterminer, avec les membres de la Commission de Contrôle et d'Examen des travaux et marchés et en accord avec l'Administration, les conditions exactes de participation du département au financement des locaux techniques et pour mettre au point une convention permettant au département de récupérer, après amortissement des emprunts, les sommes avancées. Délégation est donnée à la Commission Départementale pour approuver cette convention.

- N° 119 - Demande présentée par le District de la Nièvre de Football - Garantie du département pour le remboursement d'un emprunt de 262.000 F.

La garantie du département pour le remboursement d'un emprunt de 262.000 F. est accordée. Une convention sera conclue entre le département et le District de la Nièvre de Football.